



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi treize mars à 19h30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Poissant Christian.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 3 mars 2017

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Eric PAUCHET, Daniel DARRY, Hubert PICARD, Gil GUILBERT Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Anne-Sophie MARATRAY, Olivier LESUEUR, Jean-Marc SEVESTRE.

Absents excusés :

Viviane LECLUSE pouvoir donné à Jacqueline HORN

Béatrice BARRERE pouvoir donné à Gil GUILBERT

Brigitte CAVALLERO-DUBOIS pouvoir donné à Christian POISSANT

Sonia BENAVIDES pouvoir donné à Anne-Sophie MARATRAY

Secrétaire de séance :

Olivier LESUEUR

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Avenant n°6 EMO
- Vote des budgets 2017 (Assainissement et Lotissement)

N'ayant pas reçu les comptes de gestion de la Trésorerie, les comptes administratifs 2016 seront votés lors d'un prochain conseil municipal.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

■ Budget assainissement 2017

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2017 Assainissement de la Commune présenté par Monsieur Philippe FREMONT, premier adjoint au Maire, et qui s'équilibre comme suit :

Budget Assainissement 2017

- Section d'exploitation à : 186 635.00 €

- Section d'investissement à : 130 833.00 €

■ Budget lotissement 2017

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif Annexe Lotissement 2017 de la Commune présenté par Monsieur Philippe FREMONT, premier adjoint au Maire, et qui s'équilibre comme suit :

Budget Annexe Lotissement 2017

- Section de fonctionnement à : 79 489.00 €
- Section d'investissement à : 47 180.00 €

■ Programme des Travaux SDE 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le programme des travaux 2017 préparé par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE76) pour les dossiers suivants :

- **Projet-Eff+EP-2015-0-76446-5977** désigné '**Allée de la Chaupière**' (version 1.2) dont le montant prévisionnel s'élève à 122 064.00€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 85 770,00€ T.T.C.
- **Projet-EP-2016-0-76446-6879** désigné '**Parking et rue de l'Eglise**' (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 58 212.00€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 25 603.00€ T.T.C.
- **Projet-EP-2016-0-76446-6881** désigné '**Carrefour du Château**' (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 8 124.00€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 3 388.00€ T.T.C.
- **Projet-EP-2016-0-76446-6882** désigné '**Rue du Chêne à Leu**' (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 17 364.00€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 941.00€ T.T.C.
- **Projet-EP-2016-0-76446-6883** désigné '**Rue de la forêt**' (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 16 860.00€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 6 925,00€ T.T.C.
- **Projet-EP-2016-0-76446-7054** désigné '**Rue du Bout de la Ville**' (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 19 176.00€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 7 866.00€ T.T.C.
- **Projet-EP-2016-0-76446-7055** désigné '**Chemin du Temps Perdu**' (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 15 702.00€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 6 449.00€ T.T.C.
- **Projet-EP-2016-0-76446-7056** désigné '**Chemin du Paradis**' (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 8 742.00€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 3 604.00€ T.T.C.
- **Projet-EP-2016-0-76446-7057** désigné '**Rue du Vauchel**' (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 5 262.00€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 2 182.00€ T.T.C.
- **Projet-EP-2016-0-76446-7058** désigné '**Rue du Calvaire**' (version 1.1) dont le montant prévisionnel s'élève à 13 200,00€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 5 527.00€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet du programme 2017 cité ci-dessus,
- Décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2017 de la commune pour un montant de **156 255.00€ TTC**.
- Demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

■ **Désherbage du trottoir et du cimetière**

Après avoir étudié le devis de la société PHYTO, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir pour l'année 2017, leur proposition, à savoir :

Désherbage du terrain Bouygues d'une superficie de 1800 m²

(1 passage sur l'année 2017)

Coût de l'intervention : 162 € HT (194,40€ TTC)

Désherbage chimique du cimetière par passage

(3 passages / an sont prévus pour un bon déroulement : 1 passage prévu courant Avril, 2^{ème} passage entre le 15 Juin et le 15 Juillet et 3^{ème} passage entre Septembre et Octobre)

Coût par intervention : 165.00€ HT (198 € TTC)

Coût pour les trois interventions pour l'année 2017 : 495 € HT 594 € TTC

Désherbage des surfaces perméables (graviers, stabilisés rouge) et désherbage au gaz des trottoirs imperméables (enrobés) et caniveaux

(4 passages annuels sont prévus pour l'ensemble des zones : 1^{er} passage : deuxième quinzaine d'Avril, 2^{ème} passage : début Juin, 3^{ème} passage : entre le 15 Juillet et le 15 août, et 4^{ème} passage entre le 15 septembre et le 15 octobre)

Coût annuel : 6 000 € HT (7 176 € TTC)

■ **Entretien du terrain de football**

Après avoir étudié les devis, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir pour l'année 2017, le devis proposé par M. DEQUESNE, paysagiste situé 800 rue de Florence 76510 St Aubin-Le-Cauf, pour un montant annuel de 10 876 € HT (13 051.20 € TTC).

- Tonte régulière du terrain d'entraînement et alentours ainsi que le pourtour des terrains de tennis 14 interventions durant la saison.

- Passage du rotofil autour des pieds de clôture et épandage de dés herbant au pied de grillage.

- Ramassage et enlèvement des déchets de tonte.

- Pour le terrain d'honneur : Tonte de la pelouse toutes les semaines.

- Au 15 mars : épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 14/11/14+mgo.

- Au 15 mai : épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 7/10/14+mgo.

- Au traitement sélectif de la pelouse contre les mauvaises herbes (plantain, rumex, trèfle, etc.)

- Fin août épandage de 300 Kg d'engrais à libération progressive de type 7/10/14+ oligo éléments.

- A l'automne épandage de 300Kg de scoramine de type 5/8/12 3mgo (lutte contre mousses) recalcifié le sol, répulsif taupe agit contre les limaces et blaniules.
- Entretien sous les bouleaux avec passage du rotofil à raison de 3 interventions par an.
- Après la saison sportive : remise en état de la pelouse devant les buts avec passage du rotovator, ratissage manuel et ensemencement de gazon à raison de 5 kg l'are, roulage.

■ Entretien des terrains

Après avoir étudié les devis des entreprises consultées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir pour l'année 2017, l'entreprise DEQUESNE (paysagiste situé 800 rue de Florence 76510 St Aubin-Le-Cauf) pour l'entretien des bassins d'eaux pluviales et l'entretien des espaces verts, à savoir :

Entretien des bassins d'eaux pluviales

Petits bassins :

- Bassin du Vauchel (petite mare)
- Bassin de la Pommeraie
- Bassin du Petit Château
- Bassin des Cottages

(D'avril à octobre : Tonte régulière de la pelouse à raison de 2 interventions minimum par mois, passage du rotofil dans les endroits pentus, pieds de clôture et tours d'arbres. Taille des haies et arbustes 2 fois par an. Epandage de désherbant total ou sélectif le long des clôtures et pieds de haie)

Forfait mensuel : 284.3 € HT (341.16€ TTC) – Coût annuel 2017 : 1990.10 € HT

Grand bassin du Vauchel

(2 interventions durant la saison 2017, en juin et septembre, fauchage du bassin au girovator, passage du rotofil le long de la clôture et fauchage du chemin d'accès et alentour)

Coût par intervention : 391.00€ HT (469.2 € TTC)

Coût pour les deux interventions pour l'année 2016 : 782.00 € HT

Entretien des espaces verts

- Allée de la Forié
- Résidence le Petit Château
- Résidence les Cottages
- Résidence l'Orée du Bois

(D'avril à octobre : Tonte régulière de la pelouse à raison de 2 interventions minimum par mois. Une taille de haie des charmilles à l'entrée de la résidence est prévue dans l'année pour la résidence l'Orée du Bois).

Forfait mensuel : 457.20 € HT (548.64 € TTC) – Coût annuel 2017 : 3200.40 € HT

Entretien Résidence le Grand Essart

D'avril à octobre entretien régulier des surfaces engazonnées à raison de 2 tontes par mois.

Forfait mensuel : 60 € HT (72.00 € TTC) – Coût annuel 2017 : 420.00 € HT

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2017.

■ Avenant 6 AU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires d'isolation complémentaire en plafond conformément au plan et de renforcement de la qualité du doublage isolant ont été demandés à l'entreprise « EMO » dans le cadre de la restructuration de l'ancienne école en locaux mairie, pour un montant estimatif de 4 858.62 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de restructuration de l'ancienne école en locaux mairie.

■ **Avenant 7 AU MARCHE DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires de fourniture et pose d'une boîte aux lettres sécurisée ont été demandés à l'entreprise « Denis & Associés » dans le cadre de la restructuration de l'ancienne école en locaux mairie, pour un montant estimatif de 1 078.00 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de restructuration de l'ancienne école en locaux mairie.

■ **Avenant 8 AU MARCHE DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires de fourniture et pose de tapis essuie pieds ont été demandés à l'entreprise « GAMM » dans le cadre de la restructuration de l'ancienne école en locaux mairie, pour un montant estimatif de 555.08€ HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de restructuration de l'ancienne école en locaux mairie.

■ **Fiscalisation bassin versant**

Le Comité Syndical des Bassins Versants de La Fontaine, La Caboterie et Saint Martin de Boscherville ayant voté pour la fiscalisation des participations communales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas s'opposer au recouvrement des contributions par voie fiscale.

■ **Participation au voyage des anciens**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer :

- Une participation de 10 € pour toute personne de 67 ans et plus inscrite au voyage des anciens prévu le 17 mai 2017.
- Une participation de 70 € pour les personnes accompagnant leur ascendant au voyage des anciens prévu le 17 mai 2017.
- La gratuité pour les personnes relevant du CCAS.

■ **Création d'un poste permanent**

Le Maire, expose que suite au départ en retraite d'un agent, il est nécessaire de créer un nouveau poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 6.5/35^{ème}.

Par ailleurs, trois agents ont bénéficié d'un avancement de grade ; il convient ainsi de créer :

- Deux postes d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35/35^{ème}.
- Un poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à 12,5/35^{ème}
- Un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 22,5/35^{ème}

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité la création de ces postes.

■ Acquisition d'un tracteur tondeuse

Après avoir étudié les devis proposés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir une tondeuse Kubota auprès de l'entreprise MOREL espaces verts, située rue du Petit Champs à Saint Etienne du Rouvray, pour un montant TTC de 6 890.00€ avec une reprise de 500€ de l'ancien matériel.

■ Acquisition d'un photocopieur

Après avoir étudié les devis proposés, le Conseil Municipal décide à 2 voix contre, 2 abstention et 11 pour :

- d'acquérir 1 photocopieur pour la mairie, pour un montant HT de 3 418.46€.
- décide de retenir la société DESK NORMANDIE située à Mont Saint Aignan (76130) pour la commande de ce photocopieur et de lui confier la maintenance,
- autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande ainsi que les contrats de maintenance pour une durée de 5 ans.

■ Demande de subventions

Après avoir étudié les différentes demandes de subventions et appels à cotisation, le Conseil Municipal décide à

- L'unanimité, d'attribuer les subventions pour l'année 2017 aux associations suivantes :

ESMV	4 000 €
RUNNING CLUB	2 000 €
SECTION FFA	1 000 €
15 KMS	500 €
JOYEUX AINES	1 500 €
MONTIGNY ACTIVITES	900 €
FOYER CULTUREL	2 000 €
COMITES DES FETES	1 000 €
MONTILINK	1 000 €

- L'unanimité, d'attribuer pour les années 2017, 2018 et 2019 à la coopérative scolaire un montant forfaitaire de 12 000€.
- 1 abstention et 14 voix pour, d'adhérer à l'ADM76 pour l'année 2017 pour un montant forfaitaire de 283.72€
- 4 absentions et 11 voix pour d'adhérer au C.A.U.E pour l'année 2017 pour un montant forfaitaire de 128.71€.

Ces dépenses seront inscrites au budget 2017.

■ Indemnité des élus

Le Maire informe que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application :

- du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant *majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation* ;
- du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 *relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1

De fixer les indemnités versées aux élus selon l'indice brut terminale de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.

Article 2

La prise en compte du nouvel indice a lieu à partir du 1^{er} février 2017

■ BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Objet : Transfert de crédit abonnement panneau lumineux

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2051-511 : PANNEAU INFORMATION MAIRIE		139,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		139,00 €
D 21578-511 : PANNEAU INFORMATION MAIRIE	139,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	139,00 €	

La décision modificative est adoptée à l'unanimité

■ QUESTIONS DIVERSES

Affichage pour la nouvelle Mairie

Un bon pour accord a été donné à l'entreprise *déKalé votre image*, pour la pose de panneaux d'affichages, de tableaux aimantés, de lettres adhésives dépolies et la fourniture de cadres photos pour un montant de 5916 € TTC.

Nettoyage mairie et école primaire

Un avenant a été conclu avec l'entreprise Clinitex pour l'entretien des vitres de la Mairie pour un montant de 74 € HT par mois et le nettoyage temporaire des locaux pour un montant de 233 € HT/mois.

Vidéosurveillance

Il a été décidé l'acquisition d'une vidéosurveillance qui sera installée en regard de l'entrée de la nouvelle mairie, pour un montant de 2 148 € TTC.

Vidéoprojecteur pour la salle du conseil municipal

Un bon pour accord a été donné à l'entreprise MTCA pour un montant de 1 795,32 € TTC.

Recensement 2017

Suite au recensement, il a été répertorié 540 logements dont 520 résidences principales, 20 résidences secondaires. La commune compte aujourd'hui 1 239 habitants.

Permanences élections

Pour rappel, les élections présidentielles auront lieu le 23 avril et 7 mai 2017. Quant aux élections législatives, celles-ci auront lieu le 11 et 18 juin 2017.

Il sera donc nécessaire d'obtenir l'aide de bénévoles.

RPI la Vaupalière

Dans le cadre du RPI, concernant le surcout occasionné par le nombre d'enfants de Montigny scolarisés à l'école maternelle de la Vaupalière (42), le Maire et les conseillers municipaux de la Vaupalière souhaitent faire participer la commune de Montigny pour le prochain budget 2017. Ce sujet a été débattu et sera à l'ordre du jour au prochain conseil municipal le 10 avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Christian POISSANT